

porter à la connaissance de tous les fonctionnaires, officiers et employés militaires et civils, des troupes de la garnison, des membres du commerce et de toute la population, la circulaire du Ministre de la marine et des colonies, datée de Versailles le 1^{er} juillet dernier, et faisant connaître les douloureux désastres occasionnés par l'immense inondation qui a envahi, en juin dernier, les départements du sud-ouest de la France.

Ce grand malheur, qui éprouve si cruellement la mère-patrie, a excité dans les cœurs français, aussi bien en France qu'à l'étranger, la plus vive sympathie. Des souscriptions en faveur des victimes de ce cataclysme se sont organisées de toutes parts et ont déjà produit des sommes relativement considérables.

Les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat ne voudront pas rester en dehors de cette manifestation générale, et, cette fois encore, leur patriotique générosité viendra en aide à nos frères malheureux.

C'est avec la conviction que ces sentiments trouveront de l'écho dans nos îles que le Commandant Commissaire de la République ouvre une liste de souscription en faveur des inondés de la France.

MM. les chefs d'administration, de service et de corps sont priés de se charger, chacun en ce qui le concerne, de cette œuvre de bienfaisance, dont les produits seront centralisés au trésor de la colonie.

Papeete, le 28 août 1875.

Signé : O^{ve} GILBERT-PIERRE.

Copie de la circulaire du Ministre de la Marine et des Colonies, datée de Versailles, le 1^{er} juillet 1875.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Vous avez appris l'immense désastre qui vient de s'abattre sur les départements du sud-ouest de la France. La Garonne et divers autres cours d'eau, grossis tout-à-coup par des pluies torrentielles persistantes, sont sortis de leur lit et ont causé de terribles ravages dans les villes et dans les campagnes. Plusieurs centaines de maisons se sont écroulées, des villages entiers ont été emportés, les récoltes sont en grande partie détruites, nombre de riverains ont péri, et parmi les survivants, la plupart sont actuellement sans asile et sans pain.

A la nouvelle de ces tristes événements, le pays a été douloureusement impressionné. L'Assemblée nationale a voté d'urgence un crédit de deux millions pour les malheureuses victimes du fléau ; le Président de la République s'est immédiatement porté sur les lieux pour distribuer les premiers secours ; des souscriptions se sont ouvertes partout, et un comité, institué sous la présidence de